PAR AUTORITÉ.

No. 80.—ACTE pour créer la place de Bibliothécaire de l'Etat et pour d'autres objets.

SECTION 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale,* Que toutes les dispositions de l'acte intitulé "Acte pour établir une Bibliothèque d'Etat," approuvé le 12 mars 1838, sont et demeurent remises en vigueur, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent acte.

SECT. 2me. *Il est de plus décrété, &c.* Que le Secrétaire d'Etat nommera chaque année pour Bibliothécaire une personne capable, dont le traitement annuel sera de six cents piastres, laquelle somme lui sera payée par trimestre sur son mandat, par le Trésorier de l'Etat.

SECT. 3me. *Il est de plus décrété, &c.* Que, tous les livres, statuts, manuscrits, plans, cartes géographiques, papiers et documents de quelque description que ce soit, appartenant à l'Etat, et qui se trouvent maintenant épars dans les diverses parties de la maison d'Etat, seront recueillis et confiés au dit Bibliothécaire, et que les appartements qui composent la dite Bibliothèque, et telles autres pièces du dit édifice qui seront nécessaires, seront exclusivement consacrés à l'usage de la dite Bibliothèque.

SECT. 4me. *Il est de plus décrété, &c.* Qu'outre l'inventaire que devra dresser le dit Bibliothécaire, il fera aussitôt après sa nomination, deux catalogues, dans lesquels seront classés séparément, les livres et les documents qui doivent être conservés, et ceux qui doivent être distribués ou vendus.

SECT. 5me. *Il est de plus décrété, &c.* Que le dit Bibliothécaire devra se tenir tous les jours à la dite Bibliothèque (les dimanches exceptés) et veiller à ce que la Bibliothèque confiée à ses soins ne se détériore pas, et s'il néglige ou manque à remplir les devoirs qui lui sont imposés dans cet acte, le Secrétaire d'Etat le destituera de sa place.

SECT. 6me. *Il est de plus décrété, &c.* Que le Secrétaire d'Etat est et demeure par le présent autorisé à échanger les livres appartenant à l'Etat, et qui ne seraient pas utiles aux officiers publics, pour des ouvrages qui pouvent être utiles à la Bibliothèque de l'Etat, bien entendu que le Secrétaire d'Etat devra présenter à l'assemblée générale, le premier jour de chaque session annuelle un rapport sur la condition de la dite Bibliothèque.

SECT. 7me. *Il est de plus décrété, &c.* Que toutes lois allouant des fonds pour la conservation des livres de l'Etat, ou qui sont contraires aux dispositions de cet acte, sont et demeurent abrogées.

SECT. 8me. *Il est de plus décrété, &c.* Que toutes les dépenses encourues ou à encourir pour poser les étagères et faire d'autres réparations nécessaires seront payées des fonds placés à la disposition du Gouverneur: bien entendu que ces dépenses ne devront pas excéder la somme de deux cents piastres.

(Signé) C. DERBIGNY, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 25 mars 1844.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 81.—ACTE pour créer une nouvelle paroisse dans le comté des Attakapas, laquelle portera le nom de Paroisse de Vermillion.

SECTION 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en Assemblée Générale;* Que toute cette partie de la paroisse Lafayette, située au sud de la ligne ci-après décrite, à savoir: en partant du point où la ligne qui divise les paroisses Lafayette et Saint Martin, traverse le bayou Parc Perdu, du dit point en ligne directe aux premiers bois de la coulée connue sous le nom de coulée Dalby; de là en descendant la dite coulée jusqu'au bayou Vermillion; de là en suivant le dit bayou jusqu'à l'embouchure de la coulée de l'isle des Camus; de là en longeant la dite coulée jusqu'à l'embouchure de la coulee Granger; de là en remontant la dite coulée jusqu'aux derniers arbres sur la dite coulée; de là en ligne directe jusqu'aux premiers arbres de la coulée de la Pointe aux Sauvages; de là en descendant la dite coulée jusqu'à l'embouchure ou sa jonction avec le bayou Queue Tortue; de là en descendant le long de la ligne qui forme la limite de la paroisse Lafayette jusqu'au point de départ; et tout le territoire compris dans les dites limites sera connu sous le nom de paroisse de Vermillion.

SECT. 2me. *Il est de plus décrété, &c.* Qu'il sera du devoir du Gouverneur, aussitôt la passation de cet acte, de nommer, de l'avis et du consentement du Sénat, pour la dite paroisse, un juge de paroisse, un shérif et tous les autres officiers nécessaires, dont les pouvoirs et les devoirs seront les mêmes que ceux des mêmes officiers des autres paroisses de l'Etat.

SECT. 3me. *Il est de plus décrété, &c.* Qu'il sera du devoir du juge de paroisse de la paroisse de Vermillion, aussitôt qu'il aura reçu sa commission, de convoquer les différents juges de paix dans les limites de la dite paroisse, de se réunir en temps et lieu convenable, une majorité desquels juges de paix formera un quorum, à l'effet de désigner et d'établir pas moins de cinq et pas plus de neuf districts de jury de police dans la dite paroisse.

SECT. 4me. *Il est de plus décrété, &c.* Que le juge de paroisse de la paroisse de Vermillion, aussitôt la désignation des districts de jury de police, comme il est requis par la section précédente de cet acte, et après avoir donné avis de l'époque et des lieux, ordonnera qu'une élection ait lieu tenue par un juge de paix ou par lui-même, dans chaque district du jury de police, afin d'élire les membres du jury de police.

SECT. 5me. *Il est de plus décrété, &c.* Que le juge de paroisse aussitôt l'élection susdite sommera les membres du jury de police, de se réunir dans un lieu convenable, afin de s'entendre sur les moyens de faire construire les édifices publics nécessaires.

SECT. 6me. *Il est de plus décrété, &c.* Que le siége de la justice de la paroisse de Vermillion sera établi sur le côté occidental du bayou Vermillion à un demi mille au plus du pont Perry.

SECT. 7me. *Il est de plus décrété, &c.* Qu'il sera du devoir du juge de paroisse de la paroisse de Vermillion d'avoir son bureau au siége de justice de la dite paroisse.

SECT. 8me. *Il est de plus décrété, &c.* Que la paroisse de Vermillion fera partie du cinquième district judiciaire de l'Etat, et la cour de District pour la dite paroisse sera tenue le lundi avant l'époque maintenant fixée par la loi pour tenir la cour de District dans la paroisse de Lafayette, la dite cour devant durer une semaine seulement.

SECT. 9me. *Il est de plus décrété, &c.* Qu'il sera du devoir des greffiers des cours de District, de Paroisse, et des Preuves de la paroisse de Lafayette, de transmettre aux greffiers des cours de District, de Paroisse et des Preuves de la paroisse de Vermillion, toutes les pétitions, réponses, et tous les documents et papiers faisant parties de procès dont le défendeur ou les défendants résident dans la paroisse de Vermillion.

SECT. 10me. *Il est de plus décrété, &c.* Qu'il sera du devoir du juge de paroisse de la paroisse de Lafayette, le plus tôt possible après la passation du présent acte, de transmettre au juge de paroisse de la paroisse de Vermillion, aux frais de la dernière, les originaux de tous les actes, contrats et titres dans son bureau et en sa possession relatifs aux propriétés foncières ou aux esclaves, situées dans les limites de la paroisse de Vermillion, et il sera du devoir du juge de Paroisse, de la paroisse de Vermillion de les inscrire sans délai dans un ou plusieurs livres ou régistres bien fermés.

SECT. 11me. *Il est de plus décrété, &c.* Que la paroisse de Vermillion aura droit au bénéfice de la cinquième section de l'acte intitulé "Acte pour diminuer les dépenses de l'Etat de la Louisiane et pour réduire les salaires et émoluments de certains officiers."

SECT. 12me. *Il est de plus décrété, &c.* Que la paroisse de Vermillion aura droit d'envoyer un représentant à la Chambre des Représentants, et que la paroisse de Lafayette, n'enverra désormais qu'un seul représentant.

SECT. 13me. *Il est de plus décrété, &c.* Que le jury de police de la paroisse de Vermillion aura tous les pouvoirs et sera sujet à tous les devoirs donnés et imposés au jury de police de la paroisse de Lafayette.

SECT. 14me. *Il est de plus décrété, &c.* Que le shérif de la paroisse de Vermillion collectera les taxes dues par les citoyens de la dite paroisse pour l'année mil huit cent quarante trois, et qui ne seront pas payées quand le shérif de la paroisse de Vermillion recevra sa commission, et afin de lui rendre ce travail plus facile, le shérif de la paroisse de Lafayette lui fournira une liste certifiée des noms des personnes de la nouvelle paroisse qui auraient été taxées, et du montant des taxes dues par elles; lesquels taxes aussitôt leur collection, le shérif de la paroisse de Vermillion versera dans le trésor de l'Etat, et dans le trésor de la paroisse respectivement, et les taxes de l'année mil huit cent quarante trois, qui pourraient avoir été collectées par le shérif de la paroisse de Lafayette, des citoyens de la paroisse de Vermillion, quand le shérif de Vermillion recevra sa commission, seront versées dans les mains du shérif de la nouvelle paroisse qui les fera tenir au Trésorier d'Etat et de paroisse respectivement.

SECT. 15me. *Il est de plus décrété, &c.* Que le jury de police de la paroisse de Vermillion aura l'autorité de prélever annuellement une taxe de paroisse qui n'excédera pas de cent pour cent la taxe d'Etat prélevée pour chaque année, et le shérif de la dite paroisse sera tenu de collecter toutes les taxes qui pourraient y être prélevées à l'avenir, et d'en rendre compte de la même manière que les autres shérifs en sont maintenant requis par la loi.

SECT. 16me. *Il est de plus décrété, &c.* Que le greffier de la cour do District de la paroisse de Vermillion sera ex officio des cours de Paroisse et des Preuves de la dite paroisse.

SECT. 17me. *Il est de plus décrété, &c.* Que le jury de police de la paroisse de Vermillion aura le pouvoir d'établir dans la dite paroisse jusqu'à cinq districts du jury de police et pas plus.

SECT. 18me. *Il est de plus décrété, &c.* Que le jury de police aura le pouvoir de nommer un assesseur pour la dite paroisse, qui aura droit de demander et de recevoir de l'Etat la somme de cent piastres.

(Signé) C. DERBIGNY, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 25 mars 1844.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 82.—ACTE pour régler l'inspection du Tabac en boucauts et en tierçons.

SECTION 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en Assemblée générale;* Que le Gouverneur nommera de temps à autre, de l'avis et du consentement du Sénat, huit inspecteurs de tabac pour la ville de la Nouvelle Orléans, et deux inspecteurs de tabac pour la ville de Lafayette. Qu'à dater du premier de mai dix-huit-cent quarante-quatre aucun propriétaire ou propriétaires ou agent de propriétaires de tabac ne pourra vendre du tabac à moins qu'il n'ait été inspecté de la manière prescrite dans cet acte, sous peine d'une amende de cinquante piastres par chaque infraction, pour chaque boucaut de tabac ainsi vendu, et que les quatre inspecteurs additionnels créés par cet acte seront nommés immédiatement.

SECT. 2me. *Il est de plus décrété, &c.* Que le propriétaire ou l'agent du propriétaire de tabac importé à la Nouvelle Orléans pour y être vendu, est requis d'en donner avis aux dits inspecteurs, à leur bureau, afin que le dit tabac soit inspecté, et au moins deux inspecteurs devront être présents à la dite inspection, et en cas de désaccord quant à la qualité, il sera appelé un troisième inspecteur pour en décider, et aucun inspecteur nommé en vertu de cet acte, ne pourra vendre du tabac ni agir comme courtier, agent ou facteur pour d'autres personnes, et ce sous peine d'une amende de quatre cents piastres pour chaque contravention.

SECT. 3me. *Il est de plus décrété, &c.* Qu'à dater du premier mai prochain, (dix-huit-cent-quarante-quatre,) il sera du devoir de tout inspecteur de tabac, lorsqu'il sera ouvert à son inspection un boucaut ou tierçon, d'examiner avec soin le dit tabac, en trois endroits différents, et d'en retirer un échantillon vrai et juste qu'il devra arranger avec soin pour l'usage du vendeur ou l'acheteur, qu'avant d'arrêter la qualité du tabac aucune étampe ou autres marques ne seront mises sur le boucaut, tierçon ou échantillon, jusqu'à ce qu'au moins deux inspecteurs se soient accordés sur la qualité, l'étampe ou la marque mise sur le boucaut ou tierçon devra correspondre à cette mise sur l'échantillon, qui devra être ainsi classé, admis, ou refusé; que tout tabac sera classé "admis," à moins qu'il ne consiste principalement en feuilles mortes ou imparfaites, ou pourries, ou endommagées, ou trop humides pour être conservées; qu'en cas de dommage pour une valeur de dix pour cent moindre sur chaque boucaut ou tierçon, la partie endommagée sera retranchée et l'échantillon devra l'indiquer par le mot "Rass." (Trimmed,) et devra également porter le nombre de livre coupé; que tout tabac sera classé "refusé," lorsqu'il sera trouvé endommagé au delà de dix pour cent du poids net du boucaut, ou lorsqu'il consistera principalement en feuilles mortes, mouillées ou endommagées, ou trop humides pour se conserver: bien entendu qu'à dater du premier mai prochain, toute personne qui voudra faire inspecter du tabac en boucaut ou en tierçon, en défoncant les boucauts afin de s'assurer de la tare, et aussi pour s'assurer si le tabac est bien trié, et bien empaqueté, pourra obtenir ce droit en adressant sa demande aux dits inspecteurs; dans ce cas, l'inspecteur devra faire mettre debout le dit boucaut par les tonneliers ou les travaillans fournis par le propriétaire ou consignataire du dit tabac, et un espace de dix-huit pieds carrés seront laissés pour chaque boucaut par le gardien du magasin, l'inspecteur devra alors faire défoncer et vider le dit boucaut, et le boucaut vide sera pesé, et ce poids sera étampé sur le dit boucaut, ensuite le boucaut sera refait sur le tabac qu'il contenait, par le tonnelier, à la satisfaction de l'inspecteur, et il sera alloué pour ce travail, en sus des autres frais, vingt sous par boucaut, au profit de l'inspecteur et quarante sous au profit du tonnelier, qui seront payés par les propriétaires ou consignataires du tabac; et il sera du devoir du dit inspecteur de porter dans son certificat d'inspection la tare de chaque boucaut et d'attester que chaque boucaut a été ouvert.

SECT. 4me. *Il est de plus décrété, &c.* Que toute personne qui effacera une étampe ou marque des inspecteurs sera passible d'une amende de cent piastres par boucaut ou échantillon.

SECT. 5me. *Il est de plus décrété, &c.* Que rien de ce qui est contenu dans cet acte ne s'étendra au tabac en carrottes ou au tabac séparé de sa côte (stripped and stemmed) ou à des côtes de tabac ou au tabac en feuilles, en boucauts, boites et balles, destiné à être rembarqué sans passer en vente, à moins que ce ne soit à la requête du propriétaire.

SECT. 6me. *Il est de plus décrété, &c.* Qu'après la passation de cet acte, le Gouverneur nommera de l'avis et avec le consentement du Sénat, des inspecteurs de tabac, propres à remplir cet emploi, conformément aux dispositions du présent acte, et que les dits inspecteurs resteront en fonctions jusqu'au premier fevrier dix huit cent quarante-huit, après cette époque ils seront nommés tous les deux ans; et en cas de mort ou de démission d'aucun des dits inspecteurs de tabac, pendant le recès de la Législature, le Gouverneur devra faire des nominations temporaires, lesquelles expireront à la fin de la session de la Législature qui suivra immédiatement les dites nominations.

SECT. 7me. *Il est de plus décrété, &c.* Qu'il sera du devoir du Trésorier de l'Etat d'accorder une licence ou des licences à quelque époque que ce soit à aucune personne ou personnes, propriétaires ou fermiers de magasins de dépôt (ainsi qu'il est décrété par cet acte) situés dans les limites de la Nouvelle Orléans.

SECT. 8me. *Il est de plus décrété, &c.* Qu'à dater du premier d'octobre prochain tout boucaut de tabac qui sera offert en vente dans la ville et port de la Nouvelle Orleans, devront etre faits de bon bois bien sec.

(Signé) C. DERBIGNY, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé, le 25 mars 1844.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS.

L'ELECTION de six Directeurs pour l'année suivante aura lieu au Bureau de la Compagnie, lundi 1er avril 1844, de 10 heures du matin à 3 heures P. M. Nouvelle-Orléans, 30 mars 1844. Par ordre de la Direction, J. A. DUREL, Secrétaire. 30 mars—2

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON

La compagnia sarà adunata ogni martedì e giovedì, alle ore sette di sera e ogni membro ...è avvertito di essere presente ... [illegible] MONDELLI, Capitano.

SUCRE BLANC ET BRUN de la Havane, en magasin à vendre par J. M. CABALLERO, 31 Vieille Levée. 1er

CIGARES de la Havane—toutes marques de choix, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 31 Vieille Levée.

TABAC en feuilles de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 31 Vieille Levée.

BOUTEILLES vides—30 paniers de 100 bouteilles vin de Bordeaux, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 1 avril

FROMAGES de Gruyère—10 fromages de Gruyère frais et de bonne qualité, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 1 avril

ABSYNTHE Suisse—50 caisses Absynthe Suisse de la marque André & Co. à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 1 avril

VIN en demi-bouteilles—300 caisses vin ... en demi bouteilles, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 1 avril

HUILE d'olive—300 paniers Huile d'olive, en grandes et demi bouteilles, de la marque de Plagnol et Co. de Marseille, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 1 avril

MACARONI—10 caisses Vermicelle et Macaroni ... Pâtes assorties, 5 caisses Taillarines, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 1 avril

POUDRE DE SENTEUR—5 caisses poudre parfumée & malles Parfumerie assortie, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres. 1 avril

WHISKEY—100 barils rectifié, en débarquement et à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co, 46, Tchoupitoulas. 1 avril

PORC mess—120 barils à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co, 46, Tchoupitoulas. 1 avril

GRAISSE—3 0 barriquets et 50 barils de choix, à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co, 46 Tchoupitoulas. 1 avril

BŒUF pour ménage—100 demi barils bœuf mess en magasin et à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co, 46 Tchoupitoulas. 1 avril

PLATS COTES, Jambons et Epaules—150 barils en débarquement à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co, 46, Tchoupitoulas. 1 avril

BŒUF pour ménage—200 demi barils mess, reçu nouvellement et à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co, 46 Tchoupitoulas. 1 avril

JAMBON de ménage—100 barils excellente qualité, à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co, 46 Tchoupitoulas. 1 avril

BŒUF mess prime, à l'inspection de Boston, à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co, 46 Tchoupitoulas. 1 avril

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de l'habitation du soussigné, paroisse de Jefferson, samedi soir, le nègre HARRISON. Il est âgé d'environ 18 ou 19 ans, peau noire claire, front élevé; articule difficilement pour son âge, parlant vite, taille d'environ 5 pieds 7 ou 8 pouces, avait en partant un habit casinet, gilet rond, pantalon et veste de laine; venant de passer quelque temps au Kentucky.—Harrison a été élevé par le soussigné depuis son bas âge.—Les capitaines de navires et steamboats ne peuvent prendre à bord cet esclave, sous peine d'être poursuivis par la rigueur des lois. 1 avril EUGENE FORTIER.

DETENU à la geole de la paroisse St. Jean Baptiste un nègre nommé RANDOLPH se disant appartenir à M. W. Tompson, à 6 milles en dessous de la Nouvelle Orléans. Ce nègre est marron depuis 7 ou 8 mois. A. LUMINAIS, Shérif.

Aussi:—Le nègre nommé SAM, disant appartenir à M. Dewenport, du bayou Manchac. Ce nègre ne parle qu'anglais, est fort, robuste et très noir.

Les propriétaires de ces nègres sont priés de les retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jn. Baptiste, 20 mars 1844. A. LUMINAIS shérif. 20 mars

SUPERBES marchandises arrivées par le Genesee—WEST & OLIVER, 25 Chartres, branche de la maison 136, Pearl street, New York, ont reçu et offrent à vendre, un assortiment choisi de marchandises consistant en, 72 pièces riches balzorines écossaise; 20 do barèges noires; 15 do satin noir rayés, 1 caisse balzorine fantaisie, 1 do organdis rayé, 1 do balzorine puce, 1 do puce, 1 do mousseline satinée à raie, 30 pièces flouns de couleur, 25 douzaines gants dames, oranges, 25 douzaines de pour hommes, noirs et couleur, 40 boîtes rubans fantaisie pour chapeaux, 25 do do écossais, 10 do de larges, 20 do do blance à dessins pour garniture de chapeaux, rubans taffetas qualités et largeurs diverses, taffetas et galons noirs, 100 pièces dentelles noires et blanches à la cardinal, quelques caisses éventails chinois, chemisettes et chemisettes, collerettes Dimitty, 50 boîtes ronchettes, satin bombasin noir; rubans satin à raie ombré et glacé de différentes largeurs et divers gouts, mouchoirs Spittlefield, Cora et Pongy, de batiste ornementés et unis, ainsi qu'un assortiment de soieries de fantaisie reçues par les derniers arrivages, qu'ils offrent à vendre en gros seulement. WEST & OLIVER, 35 Chartres. 27 m

CIGARES—Un magnifique assortiment de cigares de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 31, Vieille Levée. 28 mars

MAQUEREAUX—500 barils assortis, à vendre par HARROD, DARLING & Co., 49, Commune. 28 m

MECHES pour lampes—50 caisses, 1ère qualité, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune. 23 mars

SELS d'Epsom, alun, &c.—25 barriques sels d'Epsom, 25 do, alun, 27 barils blanc d'Espagne, 20 do, soufre en Ldon, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune. 23 mars

SALERATUS, sirop de limon &c—8 barriques saleratus, 40 caisses sirop de limon, 150 caisses amidon, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 21, Commune. 23 mars

ALCOOL—12 barils excellente qualité à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune. 23 mars

HUILE de palma-christi—100 barils, No. 1, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20 Commune. 23 mars

ESSENCE de thérébentine—25 barils, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune. 23 mars

GARANCE, indigo et couperose—5 barriques garance, 8 do. indigo, 4 caisses do, 25 barils couperose, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune. 28 mars

CAFE et—6700 sacs café des montagnes, formant la cargaison du navire Arletta, maintenant en déchargement et à vendre par GEO. GREEN & BRO. 35 mars 60, Gravier

BAQUETS—50 douzaines baquets peints, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 60 mars 60, Gravier

L'E soussigné devant partir le 10 avril prochain, pour le Nord des Etats-Unis et de là se rendre en France, offre de se charger de réclamations de successions, d'indemnités de St. Domingue &c. &c.

Il se chargera aussi des paiements qu'il jugera convenable d'employer, la tenue de ses frais. Le soussigné promet de s'occuper activement, pendant son séjour en France, de toutes les affaires qui lui seront confiées et de rendre un compte fidèle à ses commettants à son retour à la Nouvelle-Orléans, qui aura lieu en octobre prochain. J. F. PEPIN, avocat, Rue Royale No. 10. 29 mars—10

VOLÉ dans la nuit du 27 courant, chez M. George Win, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne, les objets suivans:

Deux Portraits de dames,
Deux Portraits d'hommes,
Quatre Bracelets, dont deux en cheveux,
Une Epinglette,
Une paire de Boucles d'oreilles en or,
Un Dé en or, avec le nom marqué (A. C. C.) to C. W. Turner,
Une pile en argent, et d'autres petits objets, tels que Boutons pour chemises et des petites Boucles d'oreilles.

Une récompense de vingt-cinq piastres sera donnée à la personne qui délivrera les articles ci-dessus au Bureau de l'Abeille. Aucune question ne lui sera faite. Nouvelle-Orléans, le 29 mars 1844. GEORGE WIN. 29 mars—3

A LOUER—Deux Maisons sur le chemin du Bayou, à environ 10 minutes des Remparts, composées chacune de quatre chambres, 2 cabinets, galerie, &c. avec deux cuisines pavées, de 4 chambres, citernes, &c. Le tout sera loué à raison de $15 par mois.

Aussi, deux moitiés de maison, en face celles ci-dessus, comprenant chacune 3 chambres, cabinets, citernes, &c. à louer pour $10 par mois. W. E. & B. MURPHY, 141, Vieux Bassin. 29 mars

ON demande quelques OUVRIERS acclimatés contre la fièvre jaune pour travailler aux quais actuellement en construction à la Vera-Cruz. S'adresser au Consulat Méxicain, rue Royale, No 167 entre Toulouse et St. Pierre. 20 mars—3

AVIS—M. MOLLOT, tant en son nom que comme administrateur judiciaire de la succession de son épouse décédée, en octobre dernier, a l'honneur de prévenir toutes personnes qui doivent à cette succession ou auxquelles il est dû par elle, de payer dans le plus bref délai et de présenter toutes réclamations, s'il y en a, entre les mains de M. Jules Florat son procureur qu'il a chargé de sa procuration à cet effet, comme aux biens de cette succession, aussi de tout ce qui a rapport à son ancienne maison de commerce exprimée sous la raison de MOLLOT-COCHRAN. M. J. FLORAT, rue Chartres, 51. 29 mars—3

TALAMON FRERES, rue Conti, No. 42, offrent à vendre en débarquement du navire Edward Perkins, venant du Havre,

2 millions capsules F. 1 par boîtes de 250
25 grosses houppes à poudrer, en boîtes
Rubans gros grain façonnés pour chapeaux,
Rubans gros de Naples noir et couleur, uni
100 douzaines gants de fil d'Ecosse
30 do peignes, corne, buffle, écaille
3 caisses crème de pâte de Montpelier
2 do chapeaux de paille d'Italie pour dames
3 do fusils à deux coups
200 douzaines bretelles blanches en tricot
100 do do riches assorties. 29 mars

ARTICLES divers—A vendre par Fosdick & Bro. 100 barils porc, 300 boîtes thés Hyson, Young Hyson, old Hyson, Souchong, Pouchong, poudre à canon, 174 barriques cidre doux et pur de N. York, 30 do ale à la crême d'Albany, 10 1/2 pipes eau-de-vie A. Seignette de preuve, 100 caisses savon, No. 1, 300 do chandelles de blanc de baleine, 50 horloges en bois; 250 rames papier à lettres et d'écolier, Ames, Goodwin Tarsiers, 10 barils vernis copal, 10 pipes genièvre de Hollande, 40 paniers champagne, 10 caisses de couleurs assorties, 10 do vert de gris, 4 do bottes et souliers pour hommes et femmes, 10 balots bretelles imprimées, 1 caisse de selles, 2 do de poulies de navire. FOSDICK & BROTHER. 29 mars

A VENDRE—Le Restaurant de la Bourse, à des conditions avantageuses et libérales. S'adresser sur les lieux, rue de Chartres. 26 mars—8

ON demande, pour une petite famille, une domestique sachant parfaitement blanchir, repasser et faire la cuisine. On désire de préférence une française ou une allemande. S'adresser 171, rue Ste Anne, de neuf heures à midi. 29 mars—2

BACON, Epaules et plats-côtes, en débarquement et à vendre par R. W. MILBANK & Co. 34 Poydras. 30 m

JAMBONS au sucre, en barils, barillets et tierçons, à vendre par R. W. MILBANK & Co. 34 Poydras. 30 m

BARILS de porc ... 1500 tout neufs, à vendre par R. W. MILBANK & Co. 34 Poydras. 30 m

BOTTES, Souliers et Brodequins—Nouvellement reçus par le navire Timoleon, et en magasin, un assortiment général de ces chaussures, de tous prix et de saison, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 30 m

CHAPEAUX de Feutre noirs—20 caisses à vendre par FROST & Co, 10 Magasins. 30 m

CHAPEAUX de Palmier—40 caisses de toutes qualités, à vendre par FROST & Co. 10 Magasins.

BEURRE et Fromage de Goshen, à vendre par J. W. STANTON & Co. Encoignure Magasins et Lafayette. 30 m

SARDINES à l'huile—1500 boîtes et demi-boîtes, en débarquement du navire Ashland du Havre et à vendre par AUGUSTE MOLIER, 91 St Louis. 30 mars

BILLETS du Kentucky—[illegible] à vendre par G & R BUCHANAN & Co, 82 Tchoupitoulas. 29 m

TOILE et corde à emballage—[illegible] à vendre par G & R BUCHANAN & Co. 82 Tchoupitoulas. 29 mars

INDIGO—A vendre par G & R BUCHANAN & Co, 82 Tchoupitoulas. 29 m

EAU DE VIE de Cognac, ... droit au drawback ... à vendre par EDOUARD LARRONDE, 45 St Louis. 29 m

VINAIGRE de vin blanc—100 barils qualité supérieure à vendre par EDOUARD LARRONDE, 45 St Louis. 29 m

BOUTEILLES vides de Bordeaux—30 paniers de 100 bouteilles chaque, à vendre par EDOUARD LARRONDE, 45 St Louis. 29 m

VINS rouges et blancs, avant droit au drawback—1000 barriques Vin rouge de la vieille Sainte ... caisses St Julien Margaux et Sauterne ... EDOUARD LARRONDE, 45 St Louis. 29 m

COFFRES FORTS à l'épreuve du feu.—Le soussigné a en magasin un assortiment complet de Coffres forts perfectionnés, de Rich, dits Salamandres, convenables pour les bijoutiers, les notaires, courtiers, compagnies d'assurance, courtiers, marchands, &c. &c.

Les personnes qui désirent s'en procurer peuvent avoir une haute preuve de la supériorité de cet article par les témoignages que le soussigné peut leur mettre sous les yeux de plus de cinquante individus de ... ISAAC BRIDGE, 76 Magasins. 29 m

OMBRELLES et Parasols—Un bon assortiment à vendre ... ISAAC BRIDGE, 76 Magasins. 29 m

SAVON et Chandelles—100 caisses Savon No. 1 ... demi caisses ... chandelles moulées, marque Wm Jakson, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins. 29 m

CHAPEAUX de feutre et de palmier—20 caisses ... ISAAC BRIDGE, 76 Magasins. 29 mars

[illegible] P. F. SACHS. 29 m

[illegible] P. F. SACHS, Encoignure Conde et St Philippe. 29 m

VANILLE—[illegible] à vendre par P. F. SACHS, Encoignure Conde et St Philippe. 29 m

FARINE—[illegible] steamboat J. W. White, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 43 Vieille Levée. 29 m

GRAISSE—[illegible] barillets à vendre par SCHULTZ HADDEN & LEACH, 26 Poydras. 29 m

FARINE—[illegible] barils marque ... à vendre par SCHULTZ HADDEN & LEACH, 26 Poydras. 26 m

POISSONS—[illegible] à vendre par SCHULTZ HADDEN & LEACH, 26 Poydras. 26 m

CORDE D'EMBALLAGE—[illegible] à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 91 Tchoupitoulas. 29 m

SUIF—Quelques barils, qualité supérieure, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 91 Tchoupitoulas. 29 m

GRAISSE—[illegible] à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 91 Tchoupitoulas. 29 m

TÊTES DE PORC—25 barils à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 91 Tchoupitoulas. 29 m

COFFRES FORTS à l'épreuve du feu, de seconde main et à vendre par FROST & Co, 10, Magasins. 29 m

PAPIER à enveloppes—500 rames, grand et moyen format, à vendre par FROST & Co, 10 Magasins. 29 m

CHAPEAUX—Un grand assortiment de chapeaux de castor, soie, feutre et casimir, à larges bords, et de forme tout à fait fashionable, à vendre par FROST & Co, 10, Magasins. 29 m

CAFE DE LA HAVANE—31 sacs à vendre par E. JOHNS, 50 Gravier. 16 mars

HUILES—5000 galons huile de blanc de baleine claritiée d'hyver, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune. 28 m

CLOUS—500 barillets clous ... à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune. 28 m

PORC—150 barils prime et mess, à l'inspection, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras. 28 m

GRAISSE—100 barils et 6 barillets en feuilles, en magasin et à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras. 28 m

LARD—50 barils plats-côtes Cincinnati, en magasin, et à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras. 28 m

JAMBONS pour familles—60 barils en magasin et à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras. 28 m

FARINE—200 barils superfine à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras. 28 m

ATTIRAIL D'HABITATION—Chaînes de trait pour charrettes à bœufs, pioches, pelles et bêches, rateaux, haches, clous, pointes, marteaux et martelets, clous et râpes pour chevaux, en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 49 Chartres. 27 m

ARTICLES pour la Pêche—Une grande variété en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 49 Chartres. 27 m

SUIF—[illegible] barils en magasin et à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 64 Camp. 21 m

AUX HABITANTS SUCRIERS.

BELLE OCCASION.

A VENDRE à 56 milles au bas de la ville, sur la gauche du fleuve, près l'habitation de M. Lesseps: Une Terre convenable pour une habitation sucrière, mesurant 30 arpents de face sur 40 arpents de profondeur, avec la certitude de pouvoir acheter à des prix réduits plus de 3 arpents y attenant. La terre est très riche et très élevée; il y a une belle levée naturelle qui empêche les inondations, et forme un angle du fleuve, et est bien située pour l'approvisionnement de bois aux steamboats.

Sur cette propriété se trouvent une construction en planches et différentes arrières constructions, cabanes, &c.

Aussi—Une très belle habitation cotonnière dans un endroit très agréable et très sain de la Louisiane, avec un splendide moulin (gin) à coton, et tout ce qui est nécessaire à une exploitation lucrative.

La seule raison qui engage à vendre est que le propriétaire quitte l'Etat.

Ces deux habitations seront vendues à des conditions avantageuses. Pour plus de détails, s'adresser par lettre affranchie à J. A. BEARD & RICHARDSON, Auction Mart, rue du Camp. 29 fev

ETOUPE—80 balles à vendre par A. McKINNELL & Co, 34 Poydras. 28 m

JAMBONS—500 parfaitement préparés par J Heynold & Fils; 25 barils de su sucre préparés par Schooly & Fils, à vendre par H. McKINNELL & Co, 34, Poydras. 28m

GRAISSE—90 barils 14 graisse en feuilles, à vendre par H. McKINNELL & Co, 34, Poydras. 28 m

BŒUF—50 barils prime, 25 do mess, à vendre par H. McKINNELL & Co, 34, Poydras.

FARINE DE SARRASIN—25 sacs à vendre par H. McKINNELL & Co, 34, Poydras.

CHOCOLAT—25 caisses marque Rhodes, à vendre par H. McKINNELL & Co, 34, Poydras.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $4 48 (en espèces) par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront 20 onces de pain pour dix cents, pendant la semaine qui commencera lundi, 1er avril 1844.

Les pains de seconde qualité, ou de ... pour dix cents, pèseront 20 pour cent en sus, c'est à dire 49 onces. WM. FRERET, Maire. Nouvelle-Orléans, le 29 mars 1844.

Seines! Seines! Seines!

UN bel assortiment de seines à pêcher, de toutes dimensions, parfaitement confectionnées, éperviers et tramails, à vendre par TALAMON FRERES, 42, Conti. 29 mars

MYSTERES DE PARIS.

CET ouvrage sera complet en huit livraisons. Les sept premières livraisons sont présentement en vente à la librairie de J. B. STEEL, 14, Camp. 18m

ARTICLES DIVERS.

PRICE & FROST offrent à vendre:—400 barils porc mess, prime et P. O. 40 do. extra-maigre, 300 do. bœuf prime, 100 do. do. 4·0 barillets graisse leaf, 100 barils jambons, plats-côtés et épaules, 14 do. bœuf séché; 450 rames de papier à enveloppes, 40 caisses chandelles blanc de baleine, 130 do. savon No. 1, 104 barils farine du moulin St. Clair, 100 barillets beurre, 4 do. langues de bœuf enfumées. 21 m

A VENDRE par les soussignés, au débarquement du navire Edward Perkins, du Havre,

4 millions Capsules E. 1 & W, par boîtes de 75, 100 et 200, 25 grosses Houpes à poudrer, 600 livres Poudre purgée à l'esprit de vin pour la peau, 150 grosses boutons de nacre, assortis, 200 dito Agrafles plaqués argentées, 300 dito Agrafes en petites boîtes, 100 dito Boutons de jais assortis, 20 dito Epingles en jais pour coiffures, 100 dito Boutons ... guêtres, 25 dito Bourses en soie, 50 dito Jarretières élastiques, en velours.

Constamment en magasin. Rubans pour modistes, Fil de fer, Fondstuns, Tarlatans, Mousseline, Soie à coudre, &c. &c. chez DAVID & CHAPUS, 28 rue de Chartres. 28 mars

BEAUX FUSILS, Carabines et Pistolets, ainsi qu'une variété d'articles à l'usage des chasseurs, en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 49 Chartres. 27 m

FOURNITURES de Construction, Serrures à mortaise, serrures françaises complets, vis, peintures à gonds, crochets, loquets à poignées et à ressort, verroux, ressorts à contrevant, cordes et poulies pour châssis, en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 49 Chartres. 27 m

OUTILS pour charpentiers—Moulures, ciseaux, casse têtes, haches, herminettes, fers pour outils trousse quins, équerres, tarrières, petites plaines, compas, limes, râpes, pinces, marteaux, couteaux à deux manches, &c. en magasin, et à vendre par W. A. RYAN, 49 Chartres. 27 m

COMMIS DEMANDÉ—Les soussignés ont besoin d'un jeune homme de 14 à 16 ans, parlant les deux langues, parfaitement recommandé et ayant sa famille ici, aux conditions il est inutile de se présenter. LORRICHE & Co, rue Royale et Douane. 26 m

A LOUER—Une très belle Maison en briques à deux étages, encoignure Champs Elysées et Rue Enfant, avec une galerie ... [illegible] R. D. BLOSSMAN & Co., 69 Bienville. 26 mars

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Ashland, du Havre,

74 caisses absynthe marque Fresin et Lecoultre première qualité
17 do kirsch, même marque 1re qualité
25 do absynthe, marque Berthou fils 1re qualité
3 tonneaux fromage de Gruyère, chez J. N. CURIEN, 13 rue Conti. 26 mars

FARINE—[illegible] barils superfine, moulin St. Clair ... Stephen Whitney ... Chouteau Water ... débarquement du steamboat Alex. Scott à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 43 Vieille Levée. 30 mars

[illegible] L. FERROT, 8 Toulouse.

[illegible] SCHULTZ HADDEN & LEACH, 26 Poydras. 26 mars

JAMBONS au sucre, à vendre par SCHULTZ HADDEN & LEACH, 26 Poydras. 26 mars

WHISKEY—15 barriques à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26 Poydras. 26 mars

SUCRE pour raffinerie—[illegible] à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26 Poydras. 26 m

CIDRE—3 barils, à vendre par SCHULTZ HADDEN & LEACH, 26 Poydras. 26 mars

EAU de Blue Lick—[illegible] à vendre par SCHULTZ HADDEN & LEACH, 26 Poydras. 26 mars

PORC—[illegible] à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26 Poydras. 26 mars

BEURRE—20 barils à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26 Poydras. 26 mars

RIZ—[illegible] tierçons, première qualité à vendre par WOOD & SIMMONS, 5 Magasins. 26 mars

CAFE de Java—[illegible] à vendre par WOOD & SIMMONS, 5 Magasins. 26 mars

INDIGO de Manille—[illegible] à vendre par WOOD & SIMMONS, 5 Magasins. 26 mars

[illegible]

AVIS DE DENTISTE.

D. F. SMITH, Chirurgien Dentiste, ayant été obligé de se procurer un cabinet plus grand, est allé demeurer rue St. Charles No. 110, près l'encoignure de la place Lafayette. Il s'est aussi fait assister par deux personnes possédant les connaissances chirurgicales et mécaniques nécessaires à sa profession; il espère donc, par cette assistance, pouvoir opérer les patiens sans délai.

Il continue toujours à faire disparaître le plus violent mal de dents en quelques instants, et il détruit entièrement le nerf en moins de 24 heures, sans souffrance. Le public, cependant, pourrait être induit à croire que ce remède est offert comme une "panacée universelle", mais on ne l'applique avec succès que lorsque la douleur provient d'une exposition à l'air de la membrane interne, ou du nerf.

Pour la confirmation de ce qui est dit ci-dessus, les sceptiques peuvent s'adresser aux personnes suivantes qui pourront leur donner une réponse prise dans leur propre expérience:

Rev. W. A. Scott,	Dr. W. H. Tagarden,
J. W. Stanton,	L. E. Generally,
C. F. Young,	C. W. Tobin,
E. Morton Quirk,	W. H. Wheaton,
H. Williams,	W. G. Latham,
Mr. Whitney,	Capt. Taylor, Balize,
H. Page,	F. Morehead,
Wm. Sligerson	

En détruisant primitivement le nerf avec ce remède on s'évite la douleur de se faire poser une dent à pivot comme on le faisait par l'ancienne méthode, ce qui devient tout à fait inutile. 11 fev

ARTICLES divers—1000 caisses chandelles blanc de baleine, 800 galons huile de blanc de baleine d'hyver, 15 caisses savon jaune et brun, 20 dito conserves assorties, 10 do moutarde de Londres, 10 barriques porter de Londres en bouteilles et demi bouteilles, 30 do crins pour plâtrer, 147 barils graisse; 30 demi-barils langues de cochon, à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 91, Tchoupitoulas. 7 mars

AVIS AUX AMATEURS DE PECHE.

SEINES de toutes dimensions à petite maille, parfaitement confectionnées, éperviers et tramails en débarquement et à vendre par TALAMON FRERES, 42, Conti. 6 mars

SAVON—150 caisses de Cincinnati, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas. 15 m

THÉ—100 caisses, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 46, Gravier. 9 mars

SUIF—19 barils suif en magasin et à vendre par GEO. & ROBT. BUCHANAN & Co, 92, Tchoupitoulas. 25 mars

REÇU par le navire Columbiana et à vendre par le soussigné 1200 boîtes sardines à l'huile. AUGUSTE MOLIER, rue St. Louis No. 90. 6 mars

CIGARES de la Havane—30,000 Regalias et Canones des marques célèbres Woodville, Norma et Diana à vendre par E. JOHNS, 50, Gravier. 10 mars

ARTICLES DIVERS—Chandelles de blanc de baleine, café de Java et de la Havane, piment, clous de girofle, indigo, muscades, huile d'olive, huile de blanc de baleine raffinée, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 44 Vieille Levée. 29 m

AMUSEMENTS.

Théatre Américain.

RUE DE POYDRAS.

Première représentation par l'Opéra Français.

LUNDI, 1er. AVRIL 1844.

LA FAVORITE,

Grand opéra en 4 actes et 6 tableaux, musique de Donizetti.

On commencera à 7 heures.

THEATRE St. CHARLES.

Mardi, 2 Avril 1844.

Grande représentation en deux parties.

PREMIERE PARTIE.

CONCERT de M. O. KNOOP, assisté de la Signora De GONI et de MM. LEHMAN et HEGELAND.

SECONDE PARTIE.

GRANDS EXERCICES DE MAGIE NATURELLE, par HERR ALEXANDER.

Suivis de l'équilibre de 100 BOUGIES par la décharge d'un seul coup de pistolet.

On commencera à 7 1/2 heures P. M.

SALLE SAINT-LOUIS.

Lundi, 8 Avril 1844.

CONCERT

Au Bénéfice

DES ORPHELINS DE LA NOUVELLE ORLEANS et de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIENFAISANCE,

Donné

Par Mme. CAMOIN-VALENTINI, M. JOSEPH ARTOT

et

QUELQUES ARTISTES DISTINGUÉS DE CETTE VILLE.

Prix du Billet $1.

L'affiche du jour donnera le programme du Concert.

On trouve des billets [illegible]

AMPHITHEATRE NATIONAL.

Encoignure Poydras et Baronne.

MM Robinson & Foster, propriétaires.

AUJOURD'HUI, 1er AVRIL 1844

Seconde apparition de M. DELILLE, L'Hercule Français.

La soirée commencera par les deux pièces populaires

JACK SHEPPARD, et CHEVAL DE BRONZE.

[illegible] FARCEURS DANSES CARACTÉRISTIQUES

Et l'on finira par

RECUL DES QUATRE CHEVAUX, Par le moderne MILON DE CROTONE.

Et la pièce intitulée

ADAM ET EVE

OU LE PREMIER FRATRICIDE.

AMPHITHEATRE DAUPHIN.

M. W. DAY, célèbre routeur; M. W. MULLIGAN, plus M. CHESNUT, ... Ethiopiens, viennent d'être engagés à la demande du public pour une semaine. L'. ... M. LETORT et MASTER WALKER AYMAR continueront à étonner le public par la hardiesse ... [illegible]

Les directeurs ... plus en plus les suffrages du public, ne négligeront rien pour en rendre dignes.

Ils continueront à donner des représentations tous les jours. M. ... Manager. 10 mars

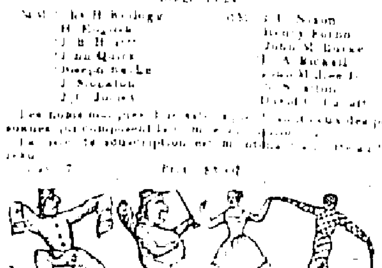

GRAND BAL PARE ET MASQUE

A LA SALLE DE L'ARSENAL WASHINGTON

[illegible]

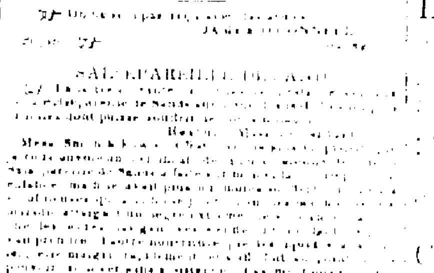

SALLE DE BAL D'ORLEANS

[illegible]

SALLE DE BAL WASHINGTON ET AMERICAINE

[illegible]

SALSEPAREILLE DE SANDS

[illegible]

Cet article est préparé et vendu par A. B. Sands & Co. droguistes et chimistes, 273 Broadway ... à New York.

Agents pour la Nouvelle Orléans: ... [illegible]

AUX HABITANTS SUCRIERS DE LA LOUISIANE.

Méthode patentée de N. Rillieux pour la fabrication du sucre.

LES soussignés agents de MM. Merrick & Towne, propriétaires de la Fonderie de Southwark, à Philadelphie, et cessionnaires de la patente de M. N. Rillieux, préviennent MM. les habitants sucriers qu'ils sont disposés à contracter pour ces nouveaux appareils, livrés sur les lieux et prêts à fonctionner pour la prochaine récolte.

Cet appareil est construit suivant quatre dimensions différentes:

No. 1 produisant six boucauts en 24 heures
No. 2 produisant douze boucauts en 24 heures
No. 3 produisant dix huit boucauts en 24 heures
No. 4 produisant vingt-quatre boucauts en 24 heures.

Par l'emploi de ce procédé la quantité de sucre obtenue dépasse de 25 pour cent celle résultant de la méthode ordinaire, et le sucre ainsi fabriqué vaut aussi 20 pour cent de plus. La quantité de melasse est diminuée de 50 pour cent, mais elle est de qualité supérieure.

En employant le noir animal gros grain, on obtient du sucre blanc directement et sans emploi de formes ni aucun autre procédé de raffinage. L'économie du combustible est importante, la bagasse conservée suffit à la récolte et sur les habitations qui ne font point usage de bagasse on consomme une corde de bois par boucaut. On ne fait usage que d'un seul feu, celui du fourneau de la machine à vapeur.

Cette nouvelle méthode de fabrication du sucre n'est plus à l'état d'expérience, c'est un fait vérifié ainsi qu'on peut s'en convaincre en se référant à la lettre de M. T. J. Packwook, sur l'habitation duquel le nouvel appareil a fonctionné à son entière satisfaction.

Voyez Abeille du 16 février et Bulletin, Tropic, Picayune et Prix Courant du 17.

Les ordres seront reçus jusqu'à la fin d'avril.

Pour le prix et les conditions, s'adresser à W. H. ROBERTSON & Co, 67 Magasins. 21 mars—30

BUREAU DE L'EXECUTIF.

Le 20 mars 1844.

AVIS est par le présent donné que W. Bogart s'est adressé à moi pour canceller le bond suivant, savoir: Un bond de cinq mille piastres, souscrit par lui le vingt neuvième jour de mars 1841, comme membre du bureau de circulation, conjointement avec Joseph Fowler, comme caution.

Ceci est pour donner avis que toutes les personnes intéressées aient à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, dans les quatre-vingt-dix jours de la publication de cet avis, les motifs pour lesquels ledit bond ne serait pas cancellé et annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, ce vingtième jour de mars de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante quatre, et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique, la soixante huitième.

(L. S.) (Signé) A. MOUTON.
(Signé) ROBERT CARTER NICHOLAS, Secrétaire d'Etat. 23 mars—30

S. ANTOGNINI,

MENUISIER, EBENISTE, BILLARDIER ET FABRICANT DE FORMES A CHAPEAUX.

Rue Conti No. 46, entre la rue de Chartres et le passage de la Bourse.

Garnit les bandes de billard et se charge de toute espèce de Raccommodages.—Fabrique les Formes à chapeaux, et en général tous les ustensiles nécessaires aux chapeliers.

Il a constamment des Billards d'occasion à vendre.

Il fabrique également les Queues de Billard de toute espèce; il tourne et teint les Billes de billard.

On trouvera chez lui des Fourneaux Economiques de toute grandeur. Ces Fourneaux sont d'une utilité et d'une économie reconnues.

Il a en ce moment à vendre un Billard neuf, avec la licence pour l'exploiter. 18 mars

COTON OSNABURG—15 balles 7/8 Lowell; 30 do 4/4 do; 30 do 7/8 Mechanics & Virginia; 30 do 7/8 Canal Mill; actuellement en débarquement et à vendre par NORTH & BROTHERS, Encoignure Magasins et Commune. 18m

LARD—275 barils, bonne qualité, à vendre par WORSLEY & FORMAN, 76 Tchoupitoulas. 18m

MAIRIE DE LA Nlle. ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. TROIS.

Séance du 10 mars 1844.

RESOLU que le Maire soit requis de faire annoncer dans le journal officiel de cette Municipalité, que les personnes suivantes ont été nommées par ce Conseil, pour conduire les élections qui doivent avoir lieu le 1er lundi du mois prochain, savoir:

Premier district—Au café situé encoignure Lavée et Champs Elysées—Vargas, Garlier et H. Guinault, inspecteurs, et P. Courotte, secrétaire.

Second district—Au café Franklin, chez Mme. Caldwell, encoignure Victoire et Champs Elysées—J. Warner et E. Aimé Guillot, inspecteurs, et Lange Crase, junior, secrétaire.

Troisième district—Au café du Free Port, chez M. Jenkins—J. B. F. Giquel et J. B. Massicot, inspecteurs, et F. Rivière, junior, secrétaire.

Quatrième district—Au café du Rappel, tenu par M. Cardillac, encoignure Tonti et chemin du Bayou—Edmond Chaillot et B. Audler, inspecteurs, et P. R. Cassanova, secrétaire.

Résolu que si quelques unes des personnes ci-dessus mentionnées, refusaient de servir, le Maire est par le présent autorisé à les faire remplacer.

(Signé) A. VIAVANT, Recorder.
Approuvé le 10 mars 1844.
WM. FRERET, Maire.
Pour copie conforme, H. BIER, secrétaire.

CONFORMEMENT aux résolutions ci-dessus, avis est par le présent donné qu'une élection de Maire de la ville de la Nouvelle Orléans, de Recorder et de Membres du Conseil de la Municipalité No. Trois et de Membres du Conseil Général de la ville de la Nouvelle Orléans, aura lieu, d'après la loi, dans la troisième Municipalité, le lundi 1er avril prochain, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi, au lieu ci-dessus mentionné, et sous la surveillance des personnes mentionnées pour faire. WM. FRERET, Maire.

Nouvelle Orléans, le 10 mars 1844. 10 mars

AVIS.

LES personnes dont les noms suivent, sont portées sur le registre du bureau ... [illegible]

[illegible]

BUREAU DE L'ABEILLE,

Rue de Chartres No. 41.

L'ECHO des FEUILLETONS.

[illegible]

L'EMPIRE

[illegible]

L. MATTHEWS, ...

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA LOUISIANE. Bureau ... [illegible]

Directeurs.

W. A. ..., Président.

Wm. W. Montgomery	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
J. A. Gr...	H. W. Montgomery

[illegible] CHS. BRIGGS, Secrétaire.

ARPENTAGE, ARCHITECTURE ET DESSIN LINEAIRE.

F. M. COSNIER, ingénieur géomètre, ancien arpenteur général de la Martinique et A. MAZZUCHELLI, architecte breveté de l'Université de Paris se chargent de toutes opérations d'arpentage et d'architecture, du relèvement, nivellage et du partage des propriétés, de la confection de toutes espèces de plans ... [illegible]

Ils donnent également des leçons de dessin ... plaqué, selon le choix des élèves, d'arpentage ... tecture et du dessin des machines ... [illegible]

Leur bureau est établi Passage de la Bourse No. 25 entre les rues Conti et Bienville.

COLLEGE DE St. VINCENT

Cap Girardeau Mo.

CE collège a été incorporé par la Législature de l'Etat du Missouri, avec les pouvoirs et privilèges accordés aux Colléges et Universités dans les Etats Unis. Il est situé à quarante milles en dessous de l'embouchure de l'Ohio, sur une petite colline ... [illegible] ... une maison de campagne à un mille et demi du collège où les élèves pourront passer les jours de récréation et les vacances.

Le système d'éducation est classique ou commercial.

Quoique cette institution soit dirigée par des ecclésiastiques catholiques on y reçoit indistinctement des élèves à quelque religion qu'ils appartiennent.

Conditions.

Pension annuelle y compris le blanchissage, le raccommodage et l'abonnement au médecin, $150,00

Payables à l'avance.

On paiera séparément pour les langues allemande, espagnole, italienne, ainsi que pour la musique, le dessin et la chimie.

Il sera libre aux élèves de passer les vacances chez leurs parents ou au collège.

L'argent pour les menus plaisirs sera déposé entre les mains de l'économe de l'établissement.

Pour plus amples informations s'adresser à M. Adolphe Rozier, avocat, agent, 24 Exchange Place, ou à M. H. Figari à l'Evêché, rue des Ursulines. H. FIGARI, Président. 24 fev

A LOUER—Un lot de terre faisant face au fleuve, et contigu au Bull's Head Coffee House, à Lafayette, ainsi que l'office qui y est construit. Ledit terrain est très convenable pour dépôt de merrains ou de bois de charpente. S'adresser à EUG. ROCHEREAU & CO. 181 Royale. 27 ma

AVIS.

LES consignataires des marchandises suivantes, par le navire Nashville, capitaine Henry Pemberton, venu du Havre en janvier dernier, sont prévenus qu'elles ont été envoyées dans les magasins de la Douane, à savoir:

Mr. Vor. Fortuneau, 3 colis marqués VF Nos 60 et 61.
A ordre 2 do D 502 et 503.

BOUTIN, GALLY & Co. 28 mars 53, rue Royale

CHANDELLES de blanc de baleine et de suif—700 caisses, qualité supérieure, New-Bedford, Nantucket et Boston, nouvellement reçues et à vendre par HARROD, DARLING & Co., 49, Commune. 28 m

GRAISSE—150 barillets, leaf, en magasin et à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 91 Tchoupitoulas. 29 ma

BŒUF—40 barils, prime, à l'inspection, à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 91 Tchoupitoulas. 19 ma

SAVON—136 caisses No. 1, à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 91 Tchoupitoulas. 28 ma

LANGUES de porc salumées, en magasin et à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 91 Tchoupitoulas. 29 ma

AVIS AUX ENCANTEURS.

MESSIEURS les encanteurs sont respectueusement informés qu'à partir du premier avril prochain, et ce, jusqu'à nouvel ordre, il ne leur sera chargé aucune rétribution pour les ventes qui seront faites dans la rotonde de la Bourse St. Louis.

Ceux de MM. les encanteurs qui peuvent devoir au soussigné pour les ventes faites jusqu'à l'époque susdite, sont instamment priés de vouloir régler leurs comptes.

Le soussigné profite de cette occasion pour remercier MM. les encanteurs du patronage bienveillant qu'il a reçu d'eux et les prie de vouloir bien le lui continuer. Nouvelle-Orléans, 26 mars 1844. PH. ALVAREZ. 27 mars—5

VENTES DE CE JOUR.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu lundi 1er avril 1844, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan rue Conti, No. 35, 10 caisses chapeaux de paille de Florence de qualité supérieure et une variété d'autres articles. 30 mars.

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & SAUCIER.

Café et Grocerie à l'encan.

MARDI prochain 2 avril, à 3 heures de l'après midi, il sera vendu, à ... Un Café et Grocerie ... [illegible]

[illegible]

FELD. FONIS.

[illegible] 12 mars

[illegible] DAVID & CHAPUS,

... rue de Chartres.

REÇU ... derniers arrivages du Havre et du Nord ... comptant seulement.

[illegible] ... mitaines en filet et ... gomme élastique ... [illegible]

TOUR MOUSTYS

En déballage, ... [illegible]

ALCOOL—[illegible] à vendre par P. F. SACHS, Encoignure Conde et St Philippe. 20m

F. A. ... rue Royale 108.

FONT aujourd'hui ... marchandises d'été ... reçues par le navire Sea Lion, arrivant du Havre.

Leur assortiment se compose de jaconas, barèges, balzorines, ... mérinos dit drap d'été ... parfumeries de toutes qualités, ... [illegible]

Aussi—En débarquement et reçu par le navire McLellan ... St. Emilion, haut St. Emilion, St. Julien et St. Estèphe Medoc, et un assortiment de liqueurs Badin et Champion. 11 mars

GRAISSE—200 barillets, prime leaf, en magasin et à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 64 Camp. 25 m

CHANDELLES de blanc de baleine—100 caisses et demi-caisses New-Bedford, en magasin et à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 91 Tchoupitoulas. 28 ma

HUILE de blanc de baleine, d'hiver et à bon marché, à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 91 Tchoupitoulas. 28 ma

PLATS-COTES—20 barillets plats côtés en magasin et à vendre par G & R BUCHANAN, 91, Tchoupitoulas. 8m

FARINE—100 barils Ohio superfin, reçus nouvellement et à vendre par G & R BUCHANAN, 89, Tchoupitoulas. 18m